

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/08/2026 - B2026/011682 - 1994 B 00289 - 394 940 175 - A2M INDUSTRIE

Désignation de l'entreprise : SAS A2M INDUSTRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise ZA DU PARC		42490 FRAISSES	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 3 9 4 9 4 0 1 7 5 0 0 0 2 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 93 852		AG 93 852 3 641	
Fonds commercial AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles (1) AJ		AK	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL		AM	
Terrains AN 88 358		AO 88 358 88 358	
Constructions AP 1 090 747		AQ 655 906 434 841 489 380	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 3 340 397		AS 2 527 004 813 393 888 987	
Autres immobilisations corporelles AT 1 076 094		AU 1 009 059 67 035 69 551	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV 40 989		AW 40 989	
Participations CS		CT	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 400		BI 400 400	
TOTAL (II) BJ 5 730 837		BK 4 285 821 1 445 016 1 540 317	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP 204 833		BQ 204 833 81 737	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 1 229 409		BY 23 402 1 206 006 746 021	
Autres créances (3) BZ 37 853		CA 37 853 40 965	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 418 080		CG 418 080 497 080	
Charges constatées d'avance (3)* CH 32 407		CI 32 407 20 583	
TOTAL (III) CJ 1 922 581		CK 23 402 1 899 179 1 386 384	
Frais d'émission d'emprunt (IV) CW			
Primes de remboursement des emprunts (V) CM			
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 7 653 419		IA 4 309 223 3 344 195 2 926 702	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 400	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations Stocks : Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2M INDUSTRIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.00.....0.00.....)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	142 217	
	Report à nouveau	DH		(213 723)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 022 930	355 939
	Subventions d'investissement	DJ	180 615	253 892
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 565 761	616 109
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	702 863	443 264
	Dettes fiscales et sociales	DY	862 570	431 928
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	213 002	1 435 401
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 778 434	2 310 593
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 344 195	2 926 702
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 778 434	2 310 593
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2M INDUSTRIE										Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue Biens* Services*	FD	1 677	FE		FF	1 677	3 177			
		FG	5 569 989	FH	176 794	FI	5 746 783	3 880 175			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 571 666	FK	176 794	FL	5 748 460	3 883 352			
	Production stockée*					FM	123 096	39 898			
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	73 277				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	3 632	29 515			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI					
	Autres produits (1) (11)					FQ	179	6			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	5 948 644	3 952 770		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	212 649	109 804			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		19 026			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 571 743	1 216 370			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 434	51 779			
	Salaires et traitements*					FY	1 704 122	1 386 125			
	Cotisations sociales (10)					FZ	559 158	443 634			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* (14) - dotations aux dépréciations				GA	381 318	367 379			
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC	27 035				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
			Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI					
	Autres charges (12)					GE	3 761	19			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	4 522 219	3 594 137		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 426 426	358 633		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur dépréciations					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	57 775	293			
	Différences négatives de change					GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	57 775	293		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(57 775)	(293)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 368 651	358 340			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 002428 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2M INDUSTRIE				Néant ☐ *	
				Exercice N	
				Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD	107 771
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)				HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	107 771
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	345 721 110 172
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 948 644 4 060 542
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 925 715 3 704 602
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 022 930 355 939
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	
		- Crédit bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	57 775 293
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles			A8	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	dont cotisations Madelin	A10	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOUVOIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Événements post-clôture

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

NEANT

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	93 852			93 852
Immobilisations corporelles				
Terrains	88 358			88 358
Constructions	1 090 747			1 090 747
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 124 542	215 855		3 340 397
Installations générales, agencements, aménagements divers	800 900	12 518		813 418
Matériel de transport	22 767			22 767
Matériel de bureau et matériel informatique	137 694	8 959	1	146 653
Mobilier	85 560	7 698		93 257
Autres immobilisations corporelles		40 989		40 989
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	400			400
TOTAL	5 444 820	286 018	1	5 730 837

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	90 211	3 641		93 852
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	601 367	54 539		655 906
Constructions sur sol d'autru				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 235 555	291 449		2 527 004
Installations générales, agencements, aménagements divers	759 894	8 828		768 722
Matériel de transport	22 767			22 767
Matériel de bureau et matériel informatique	109 188	22 777		131 965
Mobilier	85 521	84		85 606
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	3 904 503	381 318		4 285 821

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		27 035	3 632		23 402
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		27 035	3 632		23 402

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Encours de production				
- Prestations de services	204 833	81 737	123 096	
TOTAL II	204 833	81 737	123 096	
Produits finis				
TOTAL (I+II+III+IV)	204 833	81 737		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Non applicable

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Non applicable

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	1 229 409	1 229 409	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 851	37 851	
Débiteurs divers	2	2	
Charges constatées d'avance	32 407	32 407	
TOTAL	1 300 069	1 300 069	

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	20.00	10 000			10 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10 000	20	
TOTAL	10 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	200 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	20 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		142 217		
Report à nouveau	213 723	213 723		
Résultat de l'exercice	355 939	355 939		
Subventions d'investissement	253 892			
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	616 109	0		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				142 217
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		1 022 930		1 022 930
Subventions d'investissement			73 277	180 615
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		1 022 930	73 277	1 565 761

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	702 863	702 863		
Personnel et comptes rattachés	153 016	153 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 105	164 105		
Impôts sur les bénéfices	236 627	236 627		
Taxe sur la valeur ajoutée	284 588	284 588		
Autres impôts taxes et assimilés	24 234	24 234		
Groupe et associés	203 016	203 016		
Autres dettes	9 986	9 986		
TOTAL	1 778 434	1 778 434		

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 893
Dettes fiscales et sociales	232 526
TOTAL	351 419

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		161 149	

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite:

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- méthode prospective
- taux d'actualisation 3.17%
- taux d'évolution salariale 0.2%
- turn over: 8.65% pour la tranche 20/49 ans 2% pour la tranche 50/59 ans

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Non applicable

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **39 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

« A2M INDUSTRIE »
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

- : -

Siège social : FRAISSES (Loire)
Z.A. du Parc – Secteur Gampille

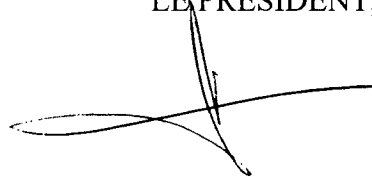
- : -

R.C.S. : SAINT ETIENNE 394 940 175

- : -

COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

« A2M INDUSTRIE »
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

- : -

Siège social : FRAISSES (Loire)
Z.A. du Parc – Secteur Gampille

- : -

R.C.S. : SAINT ETIENNE 394 940 175

- : -

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 30 JUIN 2026

=====

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 1 022 929,67 €, comme suit :

- Au compte "Réserves Facultatives"

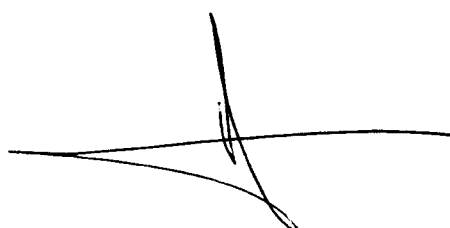
soit la somme de..... 1 022 929,67 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé que les dividendes distribués au titre des exercices sociaux visés par ce texte se sont respectivement élevés à :

Exercice clos le :	Distribution globale	Distributions éligibles à l'abattement de 40 % *	Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %
31/12/2022	2 000 000 €	Sur le montant total soit 200 € par titre	/
31/12/2023	1 186 277 €	Sur le montant total soit 118,6277 € par titre	/
31/12/2024	213 722,76 €	Sur le montant total soit 21,3723 € par titre	/

* abattement applicable si dividendes soumis au barème progressif de l'IR

LE PRESIDENT,





Avvens Audit

A2M Industrie

S.A.S. au capital de 200.000 €
Z.A du Parc - Secteur Gampille
42490 FRAISSES
R.C.S. Saint-Etienne : 394 940 175

Certifié conforme

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à Lyon - Riom

SA au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

A2M Industrie
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

A2M Industrie

S.A.S. au capital de 200.000 €

Z.A du Parc - Secteur Gampille

42490 FRAISSES

R.C.S. Saint-Etienne : 394 940 175

A l'Associé unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A2M Industrie**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

A2M Industrie
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'Assemblée générale conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiements mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

A2M Industrie
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 24 juin 2026

Avvens Audit

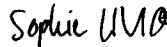
Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

Signed by:

F0AF3F74BC85411.

Romuald COLAS
Associé

DocuSigned by:

2E9A15AE9CE0461

Sophie LIVIO
Associée

A2M Industrie
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- 96 Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (1)			Exercice clos le 31/12/2024 (2)	
	Brut	Amortissements et dépréciations (3)	Net	Brut	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles :					
Frais de développement					
Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	93 852	93 852		3 641	3 641
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
En cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles :					
Terrains	88 358		88 358	88 358	
Constructions	1 090 747	655 906	434 841	489 380	54 539
Install. techniques, matériel et outillage indus.	3 340 397	2 527 004	813 393	888 987	75 594
Autres immobilisations corporelles	1 076 094	1 009 059	67 035	69 551	2 515
En cours, avances et acomptes	40 989		40 989		40 989
Immobilisations financières (1) :					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	400		400	400	
Total des immobilisations (III)	5 637 480	1 687 815	3 949 665	1 431 437	1 431 437
Stocks et en-cours :					
Matières premières et autres approvision.					
En-cours de production	204 833		204 833	81 737	123 096
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2) :					
Créances Clients et Comptes rattachés	1 229 409	23 402	1 206 006	746 021	459 986
Autres créances	37 853		37 853	40 965	3 111
Charges constatées d'avance	32 407		32 407	20 583	11 824
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement :					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments fi. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	418 080		418 080	497 080	79 000
Total des Facilité d'Emprunts (IV)	1 692 369	23 402	1 668 967	1 263 649	1 263 649
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 329 849	1 711 217	5 618 632	2 695 086	2 695 086

(1) Dont à moins d'un an

400

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capital (Dont versé : 200 000)		200 000	200 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Ecart d'équivalence					
Réserves					
Réserve légale		20 000	20 000		
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		142 217		142 217	
Report à nouveau			213 723	213 723	100.00
Total des réserves (I) (II)					
Subventions d'investissement		180 615	253 892	73 277	28.86
Provisions réglementées					
Total des provisions (II)					
Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
Total des titres participatifs (III)					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total des provisions (IV)					
Dettes financières					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		702 863	443 264	259 599	58.57
Dettes fiscales et sociales		862 570	431 928	430 642	99.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		213 002	1 435 401	1 222 399	85.16
Produits constatés d'avance					
Total des dettes (III)					
Ecart de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I) (II) (III) (IV)					

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 778 434 2 310 593

COMPTE DE RESULTAT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 677		1 677	3 177	1 500	47.21
Production vendue de services	5 569 989	176 794	5 746 783	3 880 175	1 866 608	48.11
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée			123 096	39 898	83 198	208.53
Production immobilisée						
Subventions			73 277		73 277	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			3 632	29 515	25 882	87.69
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			179	6	173	NS
Total des Produits d'exploitation (II)						
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			212 649	109 804	102 844	93.66
Variation de stock				19 026	19 026	100.00
Autres achats et charges externes (1)			1 571 743	1 216 370	355 373	29.22
Impôts, taxes et versements assimilés			62 434	51 779	10 655	20.58
Salaires			1 704 122	1 386 125	317 996	22.94
Cotisations sociales			559 158	443 634	115 524	26.04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			381 318	367 379	13 939	3.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			27 035		27 035	
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			3 761	19	3 741	NS
Total des Charges d'exploitation (III)						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (IV)						
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (VI)				
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	57 775	293	57 482	NS
Total des charges financières (VII)				
1. RESULTAT FINANCIER (VIII)				
2. RESULTAT COURANT (avant impôts sur les bénéfices) (IX)				
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)		107 771	107 771	100.00
3. RESULTAT EXCEPTIONNEL (X)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	345 721	110 172	235 549	213.80
Total des produits (XI)				
Total des charges (XII)				
4. RESULTAT D'EXPLOITATION (avant impôts sur les bénéfices) (XIII)				

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

57 775 293

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Événements post-clôture

NEANT

Informations significatives

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. A compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - . les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - . les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres),
 - . suppression de la technique du transfert de charges,
 - . comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Au niveau du compte de résultat :

Le poste " Salaires et traitement " est reclassé dans le poste " Salaires ".

Le poste " Charges sociales " est reclassé dans le poste " Cotisations sociales ".

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

Au niveau du bilan

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 20 583€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique " Créances ". Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 32 407€ sont présentées dans la rubrique " Créances "

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

NON CONCERNE

Changement d'estimation

NON CONCERNE

Correction d'erreurs

NON CONCERNE

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	93 852			93 852
Immobilisations corporelles				
Terrains	88 358			88 358
Constructions	1 090 747			1 090 747
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 124 542	215 855		3 340 397
Installations générales, agencements, aménagements divers	800 900	12 518		813 418
Matériel de transport	22 767			22 767
Matériel de bureau et matériel informatique	137 694	8 959	1	146 653
Mobilier	85 560	7 698		93 257
Autres immobilisations corporelles		40 989		40 989
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	400			400
TOTAL	5 444 820	286 018	1	5 730 837

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	90 211	3 641		93 852
Immobilisations corporelles				
Constructions	601 367	54 539		655 906
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 235 555	291 449		2 527 004
Installations générales, agencements, aménagements divers	759 894	8 828		768 722
Matériel de transport	22 767			22 767
Matériel de bureau et matériel informatique	109 188	22 777		131 965
Mobilier	85 521	84		85 606
TOTAL	3 904 503	381 318		4 285 821

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances		27 035	3 632	23 402
TOTAL		27 035	3 632	23 402

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Encours de production				
- Prestations de services	204 833	81 737	123 096	
TOTAL II	204 833	81 737	123 096	

Dépréciations des stocks et en-cours

Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Non applicable

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	400	400	
Créances de l'actif immobilisé	400	400	
Autres créances clients	1 229 409	1 229 409	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 851	37 851	
Débiteurs divers	2	2	
Créances de l'actif circulant	1 267 262	1 267 262	
Charges constatées d'avance	32 407	32 407	
TOTAL	1 300 069	1 300 069	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	20.00	10 000			10 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	10 000	20.00	
TOTAL	10 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	200 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	20 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		142 217		
Report à nouveau	213 723	213 723		
Résultat de l'exercice	355 939	355 939		
Subventions d'investissement	253 892			
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	616 109	0		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				142 217
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		1 022 930		1 022 930
Subventions d'investissement			73 277	180 615
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		1 022 930	73 277	1 565 761

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	702 863	702 863		
Personnel et comptes rattachés	153 016	153 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 105	164 105		
Impôts sur les bénéfices	236 627	236 627		
Taxe sur la valeur ajoutée	284 588	284 588		
Autres impôts taxes et assimilés	24 234	24 234		
Groupe et associés	203 016	203 016		
Autres dettes	9 986	9 986		
TOTAL	1 778 434	1 778 434		

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 893
Dettes fiscales et sociales	232 526
TOTAL	351 419

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 61 1 49	

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite:

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- méthode prospective
- taux d'actualisation 3.17%
- taux d'évolution salariale 0.2%
- turn over: 8.65% pour la tranche 20/49 ans 2% pour la tranche 50/59 ans

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Non applicable

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **39 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.